

SYSTÈME DE GESTION DES ACCÈS DES PARTICULIERS DANS LES DÉCHETTERIES

Le SMDO a décidé d'équiper ses déchetteries d'un système de gestion des accès des usagers. Un dispositif composé d'un lecteur de cartes détenu par nos agents, permettra de vous identifier.

La mise en place de ce système de gestion d'accès répond à plusieurs objectifs : principalement réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers résidant sur le territoire du SMDO et ainsi vous garantir des conditions optimales d'accueil et de conseil, mais aussi améliorer le service par une bonne connaissance statistique de l'usage des déchetteries.

Procédure d'accès à la déchetterie

A l'entrée de la déchetterie, vous devrez présenter votre carte à puce. Votre carte vous sera envoyée à votre domicile après réception des documents demandés ci-dessous.

Si toutes les conditions d'autorisation d'accès sont réunies, l'agent vous autorisera l'accès à la déchetterie.

L'accès des particuliers

Chaque foyer du SMDO peut disposer d'un compte, et obtenir une première carte à puce gratuitement et sur demande. Une deuxième carte, sur le même compte, pourra être délivrée en plus de la première, celle-ci sera facturée 5 €. Les cartes sont à usage exclusivement personnel.

Toute personne se présentant sans sa carte, se verra refuser l'accès aux déchetteries. Chaque compte (et non pas chaque carte) est crédité de 50 passages par an.

La carte donne accès indifféremment à toutes les déchetteries. Chaque passage sera enregistré.

Tout renouvellement de carte sera facturé 5 € TTC.

Pour obtenir une carte, nous invitons chaque foyer à renvoyer, par courrier au Syndicat Mixte du Département de l'Oise - Service Technique CS 30316 - 60203 Compiègne Cedex ou par l'intermédiaire de l'enveloppe T fournie en déchetterie :

- 1- Le formulaire se trouvant au verso de ce document, dûment complété.
- 2- Une copie de votre taxe d'habitation de l'année précédente ou, pour les nouveaux arrivants uniquement, un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, gaz, électricité, téléphone, internet ou quittance de loyer).

La mise à disposition des cartes se fait dans un délai de trois semaines à compter de la réception de la demande complète.

Le Directeur,

Gilles CHOQUER

DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIES

⇒ **VOTRE DEMANDE CONCERNE** (merci de cocher le ou les cas correspondants) :

une 1^{ère} carte ➤ Merci de joindre un **justificatif de domicile récent** : voir au dos du formulaire

une 2^{ème} carte * ➤ Merci de joindre un **chèque de 5 € à l'ordre du « Trésor Public »**

un renouvellement de carte * ➤ Merci de joindre un **chèque de 5 € à l'ordre du « Trésor Public »**

* Si votre adresse a changé depuis votre inscription, merci de remplir également le formulaire de changement d'adresse, joint à votre demande (formulaire téléchargeable sur smvo.fr ou directement remis en déchetterie)

⇒ **INFORMATIONS GÉNÉRALES À REMPLIR** (en lettres capitales) :

Nom : et

Prénom : et

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone fixe : Mobile :

Email :

⇒ **POUR UN RENOUVELLEMENT :**

N° de carte encore en votre possession (si vous aviez 2 cartes) :

DATE :

SIGNATURE :

Cadre réservé au SMDO :

N° carte 1 : N° carte 2 :

N° nouvelle carte :

Date enregistrement :

Demande à transmettre au :